

11-01-2022

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 11 JANVIER 2022 À 20 H 00, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:**

**Membres du conseil :**

M Patrice Ayotte, district n° 1; M. Pierre Lépicier, district n° 4;  
M. Daniel Ricard, district n° 2; Mme Ingrid Haegeman, district n° 5;  
M. Sophie Lajeunesse, district n° 3; M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également par vidéoconférence, Mme Audrey Boisjoly, présidente et mairesse, M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/greffier-trésorier.

Mme Marine Revol, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe, est absente.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE, RENONCENT À L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE TOUS LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

**LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20h00**

578-2022

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Octroi d'un droit de passage et de traverse pour un sentier de motoneiges du Club Guillaume Tell inc.;
4. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Point n° 2

Période de questions

La séance ayant été convoquée sur le champ et étant en vidéoconférence, il n'y a aucune question en provenance du public.

579-2022

Octroi d'un droit de passage et de traverse pour un sentier de motoneiges du Club Guillaume Tell inc.

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Guillaume Tell inc. désire obtenir quelques droits de passage pour réaliser son sentier de motoneige;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu :

1. d'accorder au Club Guillaume Tell inc. un droit de passage sur les lots suivants : 5 359 841 et 6 087 329, mais également sur l'avenue Poirier, le rang des Forges, la rue Reine-Lafortune, la rue Michel, le 1<sup>er</sup> rang de Ramsay, l'avenue Beaubec, la rue du Loup et la rue Henri-L.-Chevrette;
2. que la municipalité est favorable à relocaliser la traverse de la route 131, aux feux de circulation de l'intersection de la rue Henri-L.-Chevrette et de la route 131, et d'autoriser la circulation dans la berge de la route 131 jusqu'à l'avenue Poirier;
3. d'autoriser la mairesse à signer la documentation requise à cet effet;
4. que le conseil autorise ce droit de passage pour la période hivernale 2021-2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**580-2022**

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que la présente séance soit levée à 20h04.

---

Audrey Boisjoly  
Mairesse

---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/greffier-trésorier

*« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*